



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2022-874

PUBLIÉ LE 8 DÉCEMBRE 2022

# Sommaire

## **Assistance Publique Hôpitaux de Paris - Centre Université de Paris /**

75-2022-12-08-00003 - Arrêté de délégation de signature **??** pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique - APHP.Centre-Université Paris Cite (13 pages)

Page 3

Assistance Publique Hôpitaux de Paris - Centre  
Université de Paris

75-2022-12-08-00003

Arrêté de délégation de signature  
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la  
santé publique - APHP.Centre-Université Paris  
Cite

**Arrêté de délégation de signature  
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Le Directeur Général du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP.Centre-Université Paris Cité regroupant Broca - La Collégiale, Cochin – Port-Royal, Coentint-Celton, Hôpital européen Georges-Pompidou, Hôtel-Dieu, Necker-Enfants malades et Vaugirard-Gabriel Pallez),

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-35, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP,

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

**ARRÊTE**

**Article 1er**

Délégation générale de signature est donnée à :

- **Monsieur Jérôme ANTONINI**, adjoint au directeur du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, dans le champ d'attribution de Didier FRANDJI déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.
- **Monsieur Alban AMSELLI**, secrétaire général du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, dans le champ d'attribution de Didier FRANDJI déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

**Article 2**

Délégation générale de signature est donnée à :

**Madame Aude BOILLEY-RAYROLES**, directrice de l'hôpital Cochin-Port Royal du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion de l'hôpital Cochin-Port Royal, dans le champ d'attribution de Didier FRANDJI déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'empêchement de **Madame Aude BOILLEY-RAYROLES**, directrice de l'hôpital Cochin-Port Royal, délégation est donnée à :

- **Madame Marie-Cécile MOCELLIN**, directrice des affaires médicales du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité ;
- **Madame Julie GRUNDLINGER**, directrice de l'Hôtel-Dieu et du projet Nouvel-Hôtel-Dieu du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité ;
- **Madame Marianne BENSALD**, directrice des achats, services économiques et logistiques du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité.

### Article 3

Délégation générale de signature est donnée à :

**Madame Maya VILAYLECK**, directrice de l'hôpital Necker-Enfants malades du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion de l'hôpital Necker-Enfants malades, dans le champ d'attribution de Didier FRANDJI déterminé par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'empêchement de **Madame Maya VILAYLECK**, directrice de l'hôpital Necker-enfants malades, délégation est donnée à :

- **Madame Marie-Liesse LEFRANC**, directrice des ressources humaines adjointe du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité ;
- **Madame Marie AYOUB**, directrice des affaires médicales adjointe du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité.

### Article 4

Délégation générale de signature est donnée à :

**Madame Anne LEFEBVRE**, directrice de l'hôpital Européen Georges Pompidou du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer, tous les actes relevant de la gestion de cet hôpital, dans le champ d'attribution de Didier FRANDJI déterminé par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'empêchement de **Madame Anne LEFEBVRE**, directrice de l'hôpital Européen Georges Pompidou, délégation est donnée à :

- **Madame Sylvie SAUVAGE**, directrice de la coordination des activités paramédicales du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité ;
- **Madame Sophie MARAVAL**, directrice des affaires médicales adjointe du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité ;
- **Madame Nathalie SIEDLARZ**, attachée d'administration hospitalière du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité ;
- **Madame Marianne FRANIER**, directrice des ressources humaines adjointe du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité et directrice des ressources humaines de l'hôpital Européen Georges Pompidou.

### Article 5

Délégation générale de signature est donnée à :

**Madame Julie GRUNDLINGER**, directrice de l'Hôtel-Dieu et du projet Nouvel-Hôtel-Dieu, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion de l'Hôtel-Dieu, dans le champ d'attribution de Didier FRANDJI déterminé par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'empêchement de **Madame Julie GRUNDLINGER**, directrice de l'Hôtel-Dieu et du projet Nouvel Hôtel-Dieu, délégation est donnée à :

- **Madame Aude BOILLEY-RAYROLES**, directrice de l'hôpital Cochin-Port Royal du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité ;
- **Madame Marie-Cécile MOCELLIN**, directrice des affaires médicales du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité ;
- **Madame Hélène FAUSSER**, directrice des finances adjointe du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité ;
- **Madame Anne VERGEAU**, attachée d'administration hospitalière du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité.

## Article 6

Délégation générale de signature est donnée à :

**Monsieur Emmanuel LAVOUÉ**, directeur des hôpitaux Corentin-Celton, Vaugirard Gabriel-Pallez, Broca et La Collégiale du GHU AP-HP.Centre - Université Paris Cité, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés aux fonctions de directeur des hôpitaux Corentin-Celton, Vaugirard - Gabriel-Pallez, Broca et La Collégiale dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'empêchement de **Monsieur Emmanuel LAVOUÉ**, directeur des hôpitaux Corentin-Celton, Vaugirard Gabriel-Pallez Broca et La Collégiale, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Antoinette CESARI**, directrice déléguée des hôpitaux Broca et La Collégiale ;
- **Monsieur Damien THIBAUT**, directeur délégué de l'hôpital Vaugirard – Gabriel-Pallez ;
- **Madame Pascale TETAUUPU**, attachée d'administration hospitalière, pour les matières du paragraphe H de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

Délégation générale de signature est donnée à :

- **Madame Antoinette CESARI**, directrice déléguée des hôpitaux Broca et La Collégiale du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés aux fonctions de directeur des hôpitaux Broca et La Collégiale dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- **Monsieur Damien THIBAUT**, directeur délégué de l'hôpital Vaugirard – Gabriel-Pallez du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés aux fonctions de directeur de l'hôpital Vaugirard-Gabriel Pallez dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

## Article 7

Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Samia IBEGAZENE**, directrice des ressources humaines du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Madame Gaëlle SANGER**, directrice des finances du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Madame Marie-Cécile MOCELLIN**, directrice des affaires médicales du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Madame Marianne BENSARD**, directrice des achats, services économiques et logistiques du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Madame Sylvie SAUVAGE**, directrice de la coordination des activités paramédicales du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Madame Pascale FINKELSTEIN**, directrice de la qualité, gestion des risques et relations avec les usagers du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, H, I, relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

- **Madame Sandrine BRICAUD-DEWEZ**, directrice des investissements du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Madame Sophie CARLI-BACHER**, directrice des systèmes d'information du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Madame Hélène CART-GRANDJEAN**, directrice de la stratégie et de la recherche du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Madame Aude CHABOISSIER**, cheffe de cabinet à la Direction générale du GHU et directrice de la communication du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Madame Juliette SIRINELLI**, directrice du mécénat et de la politique culturelle du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

## **Article 8**

En cas d'empêchement de **Madame Pascale FINKELSTEIN**, directrice de la qualité, gestion des risques et relations avec les usagers du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- **Docteur Florence NETZER**, Pharmacien hospitalier, adjointe à la directrice de la qualité, gestion des risques, du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour le GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, H, I relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Monsieur Christophe FIGLAREK**, directeur de la qualité, gestion des risques, et relations des usagers adjoint du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour le GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, H, I relevant de son domaine de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Monsieur Patrick LITTAUER**, attaché d'administration hospitalière, à effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction pour le GHU APHP Centre-Université Paris Cité, et ceci uniquement pour les matières figurant aux paragraphes F, H, I de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé
- **Madame Christine MARCHAL**, ingénieur hospitalier, a effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, H, I de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Monsieur Denis MATRAY**, ingénieur hospitalier, a effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, H, I de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Madame Françoise LAMBERDIERE**, cadre supérieure de santé, a effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction pour le GHU APHP.Centre - Université Paris Cité, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, H, I de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Madame Cerise MAHUZIER**, chargée de mission, à l'effet de signer les actes correspondants à ses fonctions pour le site de l'HEGP, pour les matières figurant au paragraphe I de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Monsieur Pierre NOIROT**, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer les actes correspondants à ses fonctions pour le site de l'HEGP, pour les matières figurant au paragraphe I de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Madame Emma VOGELWEITH**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer les actes correspondants à ses fonctions pour le site de l'HEGP, Corentin Celton et Vaugirard pour les matières figurant au paragraphe I de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;

- **Madame Charlotte CUIGNET**, attachée d'Administration Hospitalière, à l'effet de signer les actes correspondants à ses fonctions pour les hôpitaux de Cochin, Broca, La Collégiale et Hôtel Dieu, pour les matières figurant au paragraphe I de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Madame Florence CHAROLLE**, Adjoint des Cadres Hospitalier, à l'effet de signer les actes correspondants à ses fonctions pour les hôpitaux de Cochin, Broca, La Collégiale et Hôtel Dieu, pour les matières figurant au paragraphe I de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

## Article 9

En cas d'empêchement de **Madame Samia IBEGAZENE**, directrice des ressources humaines du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- **Madame Marianne FRANIER**, directrice des ressources humaines adjointe du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Madame Marie-Liesse LEFRANC**, directrice des ressources humaines adjointe du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Madame Lara VINAUGER**, directrice des ressources humaines adjointe du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Madame Alexia BAUR**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Madame Dalila DJEDIDI**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Madame Ornella QUARENA**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Madame Christine ROUZEAU**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Madame Jennifer DUCLOVEL**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Madame Sylvie NELSON**, coordinatrice sur le secteur Formation Continue du PNM pour le GHU AP-HP Centre Université Paris Cité et responsable Formation de l'Hôpital Necker Enfants malades, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Madame Elodie COTTIN-LOUBARESSE**, adjointe au secteur formation du GHU AP-HP. Centre – Université Paris Cité et responsable Formation Continue des hôpitaux Cochin-Port-Royal, Broca, La Collégiale et Hôtel-Dieu, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Madame Agnès DEBERGH**, adjointe au secteur formation du GHU AP-HP. Centre – Université Paris Cité et responsable Formation de l'HEGP, Corentin Celton et Vaugirard, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.



## Article 10

En cas d'empêchement de **Madame Gaëlle SANGER**, directrice des finances du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- **Madame Hélène FAUSSER**, directrice des finances adjointe du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Monsieur Kevin TORTET**, directeur des finances adjoint du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Monsieur Roland MULLER**, attaché d'administration hospitalière principal, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Madame Nathalie CASPERS**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Monsieur Gilles DARGERIE**, chargé de mission, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Madame Clarisse SAUVAJOT**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Madame Corinne GARRIDO**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C (13-14) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Madame Pascale TETAUUPU**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C (13-14) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Madame Gloria BARREAU**, adjoint des cadres, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C (13-14) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Madame Tania COSTA**, chargée de mission, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Madame Khadija EL BADRI**, adjoint administratif, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Madame Carole IOTTI**, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Monsieur Johann MONLOUIS**, adjoint administratif, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Madame Misa SPASOJEVIC**, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Monsieur Michel René VINCIGUERRA**, adjoint des cadres, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Madame Nadia WALPOLE**, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;

## Article 11

En cas d'empêchement de **Madame Marie-Cécile MOCELLIN**, directrice des affaires médicales du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité délégation est donnée à :

- **Madame Sophie MARAVAL**, directrice des affaires médicales adjointe du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Madame Marie AYOUB**, directrice des affaires médicales adjointe du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Madame Magalie LAMBERT**, attachée d'administration, hospitalière principale à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, F, G, H de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Madame Sylvie CELERIER**, Adjoint des Cadres Hospitalier à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, F, G, H de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Madame Clara HAUTELIN**, attachée d'administration hospitalière, à effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Madame Sandra BELLARD**, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, F, G, H de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

## Article 12

En cas d'empêchement de **Madame Marianne BENSaid**, directrice des achats, services économiques et logistiques du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- **Monsieur Youness IDRISSE**, directeur des achats, services économiques et logistiques adjoint du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Monsieur David DAYLIES**, ingénieur logistique et responsable de la restauration, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) C, D, F, H relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Madame Alicia MAUGE**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Monsieur Amaury JACQUELOT**, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Madame Paloma CONSTANTINI**, Responsable restauration, à viser les commandes relatives aux produits alimentaires stockés et hors stock alimentaire et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Monsieur Stéphane LAUX**, Responsable restauration UCR Cochin-Broca, à viser les commandes relatives aux produits alimentaires stockés et hors stock alimentaire et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Monsieur Denis SIMONNOT**, Adjoint au responsable restauration UCR Cochin-Broca, à viser les commandes relatives aux produits alimentaires stockés et hors stock alimentaire et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Madame Laurence CUSSONNEAU**, Responsable restauration Necker, à viser les commandes relatives aux produits alimentaires stockés et hors stock alimentaire et ceci uniquement pour les matières énoncées

au paragraphe C (2) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;

- **Monsieur Patrick FLEURY**, Adjoint au responsable restauration Necker, à viser les commandes relatives aux produits alimentaires stockés et hors stock alimentaire et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Monsieur Christophe BIDAUX**, Responsable restauration Corentin-Celton et Vaugirard, à viser les commandes relatives aux produits alimentaires stockés et hors stock alimentaire et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Monsieur Hervé SZOKA**, Adjoint au responsable restauration Corentin-Celton et Vaugirard, à viser les commandes relatives aux produits alimentaires stockés et hors stock alimentaire et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Monsieur Ferhat FERHANI**, Responsable restauration UCR Broca – Responsable qualité restauration Broca-Corentin Celton-Vaugirard, à viser les commandes relatives aux produits alimentaires stockés et hors stock alimentaire et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Monsieur Apollinaire BONNEREAU**, responsable du magasin hôtelier du Groupe Hospitalier, à viser les commandes pour les produits hôteliers et linge usage unique stockés, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Madame Marie-Laure BERTHOMME**, Adjointe responsable PF Jean Dausset, à viser les commandes pour les produits hôteliers et linge usage unique stockés, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de son domaine de compétences de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Monsieur Franck HINAUX**, Encadrant bureau des achats, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions du bureau des achats et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Monsieur Claude THIOUX**, TSH, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions du bureau des achats et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Monsieur Christian TCHISSAFOU**, Adjoint responsable PF Jean Dausset, à viser les commandes pour les produits hôteliers et linge usage unique stockés, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Monsieur Olivier LEGOUBE**, Coordinateur logistique de Necker, à viser les commandes pour les produits hôteliers et linge usage unique stockés, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Monsieur William PERIN**, Responsable Transport Logistique et adjoint au Coordinateur logistique de Necker, à viser les commandes pour les produits hôteliers et linge usage unique stockés, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de son domaine de compétences de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

### **Article 13**

En cas d'empêchement de **Madame Sylvie SAUVAGE**, directrice de la coordination des activités paramédicales du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- **Madame Sylvie JACQUIN**, coordonnatrice générale des soins de l'Hôpital Necker-Enfants malades, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Madame Virginie JUIN-LEONARD**, Adjointe à la coordonnatrice générale des soins de l'Hôpital Necker-Enfants malades, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Madame Marie-Noëlle JONNIAUX**, Adjointe au coordonnateur général des soins des Hôpitaux Cochin - Port-Royal, Hôtel-Dieu et Broca-La Collégiale, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des

attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;

- **Madame Florence ROSSI**, directrice des soins des hôpitaux Corentin Celton et Vaugirard - Gabriel Pallez, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

#### Article 14

En cas d'empêchement de **Madame Sandrine BRICAUD-DEWEZ**, directrice des investissements du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- **Monsieur Sébastien PONS**, directeur des équipements du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Monsieur Jean-Luc SAILLOUR**, directeur technique, maintenance et sécurité incendie, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Monsieur Laurent MINET**, ingénieur en chef, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de leur direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de leur domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Monsieur Yan AVISSE**, ingénieur hospitalier, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de leur direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de leur domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Monsieur Hervé GUICHETEAU**, ingénieur en chef, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de leur direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de leur domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Monsieur Jean-Pierre PATRON**, ingénieur en chef, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Madame Claire ARCHIER**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Madame Agnès WOELFFEL**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

#### Article 15

En cas d'empêchement de **Monsieur Sébastien PONS**, directeur des équipements du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, délégation est donnée à

- **Monsieur Jean-Eric LEFEVRE**, ingénieur biomédical, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Monsieur Jean-Michel BRETAGNE**, ingénieur biomédical, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Monsieur Christophe SAINTOURENS**, ingénieur biomédical référent du site HEGP, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Monsieur Pascal ROBERTON**, directeur adjoint des équipements, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;

- **Madame Claire ARCHIER**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Madame Agnès WOELFFEL**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

### Article 16

En cas d'empêchement de **Madame Sophie CARLI-BACHER**, directrice des systèmes d'information du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- **Madame Sylvie POUGEADE**, responsable du système d'information local, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Madame Florence CHAMBERY**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H, relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Monsieur Jean-Marc MULET**, ingénieur hospitalier, à l'effet de signer pour les affaires courantes, uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C (2, 5, 7) et E de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Monsieur Nabil EL HAOUARI**, adjoint au responsable de la Direction du Système d'Information, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

### Article 17

En cas d'empêchement de **Madame Hélène CART-GRANDJEAN**, directrice de la stratégie et de la recherche, délégation est donnée à :

- **Madame Estelle ZIEGLER**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants de ses attributions en recherche clinique et ceci dans la limite de 5 000€ pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (numéros 2,6 et 10) de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Monsieur Sébastien CARTIER**, chargé de mission administratif, à l'effet de signer tous les actes ressortissants de ses attributions en recherche clinique et ceci dans la limite de 5 000€ pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (numéros 2,6 et 10) de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Madame Aurore HATTABI**, chargée de mission recherche N3, à l'effet de signer tous les actes ressortissants de ses attributions en recherche clinique et ceci dans la limite de 2500€ pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (numéros 2,6 et 10) de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Madame Lynda OULD AMI**, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes ressortissants de ses attributions en recherche clinique et ceci dans la limite de 2500€ pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (numéros 2,6 et 10) de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Madame Véronique RICHARD**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de ses attributions dans le domaine des maladies rares et ceci dans la limite de 2500€ pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (numéros 2,6 et 10) de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

## **Article 18**

En cas d'empêchement de **Madame Aude CHABOISSIER**, cheffe de cabinet à la Direction générale du GHU et directrice de la communication GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- **Madame Anne-Cécile BARD**, adjointe à la directrice de la communication GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Madame Christine CONAN**, responsable de la communication des hôpitaux Broca-La Collégiale Corentin-Celton et Vaugirard – Gabriel-Pallez, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Madame Valérie METRAL**, responsable de la communication de l'hôpital Necker-Enfants malades, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Madame Valérie MUNOS**, directrice de la communication de l'HEGP, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Madame Claire PATRELLE**, directrice de la communication des hôpitaux Cochin-Port-Royal et Hôtel-Dieu, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

## **Article 19**

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur général du groupe hospitalier du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité déterminé par l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer des Hôpitaux Cochin - Port-Royal, Hôtel-Dieu et Broca – La Collégiale en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

### **Administrateurs de garde en premier : Hôpitaux COCHIN - BROCA/LA COLLEGIALE - HOTEL-DIEU :**

- Aude BOILLEY-RAYROLES, Directrice d'Hôpital ;
- Marianne BENSALD, Directrice d'Hôpital ;
- Julie GRUNDLINGER, Directrice d'Hôpital
- Christelle CHOÏ, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GHU ;
- Héléne FAUSSER, Directrice d'Hôpital ;
- Christophe FIGLAREK, Directeur d'Hôpital ;
- Pascale FINKELSTEIN, Directrice d'Hôpital ;
- Youness IDRISSE, Directeur d'Hôpital ;
- Fabrice LANGUMIER, Directeur d'Hôpital mentionné sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GHU ;
- Marie-Cécile MOCELLIN, Directrice d'Hôpital ;
- Samia IBEGAZENE, Directrice d'Hôpital.

### **Administrateurs de garde en second : Hôpitaux COCHIN - HOTEL-DIEU**

- Claire ARCHIER, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Jean Michel BRETAGNE, Ingénieur Biomédical ;
- Gilles DARGERER, Chargé de mission ;
- David DAYLIES, Ingénieur Hospitalier ;
- Magalie LAMBERT, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Denis MATRAY, Ingénieur Hospitalier ;
- Roland MULLER, Attaché d'Administration Hospitalière ;
- Sylvie POUGEADE, Ingénieure Hospitalier.

## **Article 20**

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution directeur général du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, déterminé par l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer à l'hôpital universitaire Necker-Enfant Malades en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

### **Administrateurs de garde en premier : HOPITAL NECKER-ENFANTS MALADES**

- Jérôme ANTONINI, Adjoint du Directeur Général du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP.Centre-Université Paris Cité ;
- Marie AYOUB, Directrice d'hôpital ;
- Florence BAGUET, Directrice d'hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GHU ;
- Laure BOQUET, Directrice d'hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GHU ;
- Marie-Liesse LEFRANC, Directrice d'hôpital ;
- Pascale ROCHER, Directrice d'hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GHU ;
- Monsieur Kevin TORTET, Directeur d'hôpital ;
- Vincent VAUCHEL, Directeur d'hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GHU ;
- Maya VILAYLECK, Directrice d'hôpital.

### **Administrateurs de garde en second : HOPITAL NECKER-ENFANTS MALADES**

- Alexia BAUR, Adjointe au directeur-adjoint chargé des Ressources Humaines ;
- Sandra BELLARD, Adjoint des cadres hospitaliers
- Sandrine BREARD, Adjointe au contrôle de gestion RH ;
- Amaury JACQUELOT, Responsable du Bureau des Achats ;
- Virginie JUIN-LEONARD, Adjointe au Coordonnateur Général des Soins ;
- Patrick LITTAUER, Responsable des Affaires Générales ;
- Christine ROUZEAU, Adjointe au directeur-adjoint chargé des Ressources Humaines ;
- Clarisse SAUVAJOT, Adjointe au directeur-adjoint chargé des Finances ;
- Eric VALIN, Attaché d'Administration Hospitalière mentionné sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GHU.

## **Article 21**

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution directeur général du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, déterminé par l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer l'Hôpital européen Georges-Pompidou, Corentin-Celton et Vaugirard, en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

### **Administrateurs de garde en premier : HEGP - CORENTIN-CELTON - VAUGIRARD-GABRIEL PALLEZ**

- Hélène CART-GRANDJEAN, Directrice d'Hôpital ;
- Antoinette CESARI, Directrice d'Hôpital ;
- Emmanuel DE BERNIERES, Directeur d'hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GHU ;
- Charlotte CARDIN-TAILLIA, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GHU ;
- Marianne FRANIER, Directrice d'Hôpital ;
- Anne HGOBURU, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GHU ;
- Anne LEFEBVRE, Directrice d'hôpital ;
- Sophie MARAVAL, Directrice d'Hôpital ;
- Anne-Laure MICHON, Directrice d'Hôpital ;
- Sylvie SAUVAGE, Coordinatrice générale des soins.

## **Administrateurs de garde en second :**

### **HEGP**

- Hélène COULONJOU, Directrice d'hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GHU ;
- Nabil EL HAOUARI, Ingénieur en chef ;
- Nathalie JULY, Adjoint des cadres hospitaliers ;
- Betty LE SELLIN, Ingénieur hospitalier ;
- Florence ROSSI, Directrice des soins ;
- Gaëlle SANGER, Chargée de mission ;
- Nathalie SIEDLARZ, Attachée d'administration hospitalière ;
- Damien THIBAUT, Directeur d'établissement sanitaire, social et médicosocial ;
- Agnès WOELFFEL, Attachée d'administration hospitalière.

### **CORENTIN-CELTON - VAUGIRARD-GABRIEL PALLEZ**

- Coryse ARNAUD, Attachée d'administration hospitalière ;
- Murielle CLAREBOUT-DELAULNE, Attachée d'administration hospitalière ;
- Judy DOSSOUS, Attachée d'administration hospitalière ;
- Emmanuel LAVOUÉ, Directeur d'hôpital ;
- Christine MAIGNAN, Adjoint des cadres ;
- Michèle PAULY, Directrice d'hôpital conformément à l'annexe II de l'arrêté du 14 octobre 2015 susvisé ;
- Pascale TETAUUPU, Attachée d'administration hospitalière.

## **Article 22**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 08/12/2022



Didier FRANDJI  
Directeur du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité